



Direction générale des territoires

Direction de la programmation, des ressources et des opérations

Service de coordination des affaires autochtones, de l'archéologie et du développement nordique

ÉVALUATION DU POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

RÉAMÉNAGEMENT D'UN TRONÇON DE LA ROUTE 138
DANS LE SECTEUR DES LACS À THOMPSON ET LA LIGNE
MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN (HAUTE-CÔTE-NORD)
(PROJET MTQ : 154-88-0178)



Septembre 2013
(Mise à jour de la version 2006)

ÉVALUATION DU POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE

DIRECTION DE LA CÔTE-NORD

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

RÉAMÉNAGEMENT D'UN TRONÇON DE LA ROUTE 138
DANS LE SECTEUR DES LACS À THOMPSON ET LA LIGNE
MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN (HAUTE-CÔTE-NORD)
(PROJET MTQ 154-88-0178)

Rapport présenté au :

Service des projets
Direction de la Côte-Nord
Direction générale des territoires
Ministère des Transports du Québec

par le :

Service de coordination des affaires autochtones, de l'archéologie
et du développement nordique
Direction de la programmation, des ressources et des opérations
Direction générale des territoires
Ministère des Transports du Québec

Septembre 2013
(Mise à jour de la version 2006)

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	iii
LISTE DES TABLEAUX	iii
ÉQUIPE DE RÉALISATION	iv
ARCHÉOLOGIE ET PATRIMOINE	1
1 Description du projet.....	1
2 Cadre légal	1
3 Contexte géographique	2
4 État des connaissances.....	2
4.1 Données archéologiques connues dans la zone d'étude	3
4.2 Contexte humain	6
4.2.1 Période préhistorique.....	6
4.2.2 Période historique.....	7
5 Potentiel archéologique de la zone d'étude	7
6 Impact sur les biens archéologiques	8
6.1 Mesures d'atténuation.....	9
6.2 Impact résiduel.....	9
BIBLIOGRAPHIE	11

ANNEXE 1 : Carte - État des connaissances en archéologie dans le secteur des lacs à Thompson et la Ligne - Municipalité de Franquelin (Haute-Côte-Nord).

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Sites archéologiques connus à l'intérieur de la zone d'étude	4
Tableau 2 : Inventaires archéologiques réalisés à l'intérieur de la zone d'étude.....	5
Tableau 3 : Bien culturel et lieu patrimonial répertoriés dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec à l'intérieur de la zone d'étude	5
Tableau 4 : Identification et description des impacts	10

Photo page couverture

Modifiée à partir de SIG Express, Gouvernement du Québec, vidéo routière, 8 août 2013, en ligne.

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Isabelle Bêty	archéologue
Désirée-Emmanuelle Duchaine	archéologue (version 2006)
Ghislain Gagnon	archéologue
Frank Rochefort	archéologue
Vincent Rousseau	stagiaire en archéologie
Denis Roy	archéologue (version 2006)

Service de coordination des affaires autochtones, de l'archéologie et du développement nordique

Direction de la programmation, des ressources et des opérations
Ministère des Transports du Québec
700, boul. René-Lévesque Est, 14^e étage
Québec (QC) G1R 5H1
Téléphone : 418 643-5284 / télécopie : 418 644-9662

Référence à citer :

Bêty, I., D.-E. Duchaine, G. Gagnon, F. Rochefort, V. Rousseau et D. Roy. 2013. Réaménagement d'un tronçon de la route 138 dans le secteur des lacs à Thompson et la Ligne Municipalité de Franquelin (Haute-Côte-Nord) – Évaluation du potentiel archéologique. 12 p. + Annexe.

ARCHÉOLOGIE ET PATRIMOINE

1 Description du projet

Le ministère des Transports du Québec projette de réaménager un tronçon de la route 138 situé dans le secteur des lacs à Thompson (aussi nommé « de l'Étape ») et la Ligne, dans la municipalité de Franquelin, à environ 20 kilomètres à l'est de Baie-Comeau. Le Ministère propose cinq variantes au tracé de ce tronçon, d'une longueur approximative de 3,6 kilomètres. L'identification des impacts du projet sur les biens archéologiques implique une bonne compréhension des contextes géographique et historique et de l'état des connaissances en archéologie, tant à l'échelle locale que régionale. L'évaluation du potentiel archéologique de ce projet est traitée à partir de données portant sur une zone d'étude de 10 km autour du centre du projet.

2 Cadre légal

En vertu de la Loi sur le développement durable (chapitre D-8.1.1, art. 6(k) (LDD), le ministère des Transports doit veiller à identifier, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel selon les composantes de rareté et de fragilité le caractérisant. Bien que le *Plan d'action de développement durable 2009-2015* précise le fait que le Ministère ne soit pas appelé à participer directement à l'objectif de renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique, les projets ministériels peuvent avoir des impacts sur des biens et des sites archéologiques, et inversement. Ainsi, depuis l'adoption de la *Politique sur l'environnement du ministère des Transports du Québec* en 1992, le Ministère est appelé à mieux intégrer ses projets par la mise en place de mesures d'atténuation et de mise en valeur du patrimoine culturel, tel qu'il est précisé dans la *Stratégie de développement durable 2009-2013*.

Dans le cadre de la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement, le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (chapitre Q-2, r. 23) découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) (LQE) précise qu'« un inventaire qualitatif et quantitatif des composantes de l'environnement susceptibles d'être touchées » incluant « le patrimoine culturel, archéologique et historique du milieu » figure parmi les paramètres d'analyse susceptibles d'être traités (art. 3b).

Au Québec, la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002) (LPC) définit le patrimoine archéologique en tant que composante du patrimoine culturel. Cette loi régit le cadre entourant la recherche archéologique, ainsi que la découverte et la protection de biens ou sites archéologiques. Parmi les exigences de la LPC, il importe de mentionner qu'aucune intervention archéologique n'est possible sans l'obtention d'un permis de recherche archéologique délivré par le ministre [de la Culture et des Communications] (art. 68), et que l'obtention de ce document nécessite un « consentement écrit du propriétaire de l'immeuble ou de tout autre ayant droit » (art. 71). De plus, lorsqu'un permis de recherche archéologique est émis, le titulaire dispose d'un délai d'un an pour transmettre « un rapport annuel de ses activités » au ministre [de la Culture et des Communications] (art. 72). Ce rapport est

confidentiel pour une période de 60 jours, sauf si le ministre [de la Culture et des Communications] détermine que ce délai nécessite d'être prolongé (art. 73).

Dans l'éventualité où il y a découverte de biens ou de sites archéologiques, la LPC exige que le ministre [de la Culture et des Communications] soit avisé sans délai (art. 74). Dans l'éventualité où le ministre est d'avis qu'un bien susceptible de présenter une valeur patrimoniale est menacé, il peut recourir à un régime d'ordonnance pour une période n'excédant pas 30 jours afin de protéger ce bien patrimonial. Ce régime d'ordonnance peut notamment entraîner la fermeture d'un lieu ou en limiter l'accès, entraîner l'arrêt des travaux, obliger la réalisation de fouilles archéologiques ou la mise en place de toute autre mesure jugée nécessaire pour réduire ou éliminer la menace (art. 76). Parmi les mesures pouvant être prises par le ministre avec l'avis du Conseil national du patrimoine culturel, il importe de mentionner le classement partiel ou total d'un bien patrimonial présentant un intérêt public (art. 29). Il devient alors impossible d'altérer, de restaurer, de réparer, de modifier ou de démolir un bien patrimonial classé sans l'autorisation du ministre (art. 48). Lorsque de tels biens sont présents dans les limites d'un projet d'aménagement routier, ils représentent une importante résistance à sa réalisation.

Enfin, il importe de préciser que dans le cadre de la préparation de projets routiers, il est parfois difficile, voire impossible de réaliser en partie ou en totalité une expertise archéologique sur le terrain au cours de la période précédant le dépôt d'une étude d'impact sur l'environnement. En effet, lorsqu'il y a refus d'un ou de plusieurs propriétaires, l'inventaire qualitatif et quantitatif du patrimoine archéologique requis par la LQE ne peut prendre en compte que les données connues et celles pouvant être obtenues lors d'interventions réalisées à l'intérieur des secteurs pour lesquels l'accès a été consenti.

Il en va de même lorsque le MTQ étudie différentes options de tracé, puisque l'emprise définitive du projet n'est pas déterminée au moment de la réalisation de l'étude d'impact. Dans ces circonstances le Ministère doit considérer le fait que la découverte d'un site archéologique peut avoir des impacts sur l'usufruit du propriétaire. Par conséquent, le Ministère ne privilégie pas la réalisation d'interventions archéologiques sur des propriétés susceptibles de ne pas être affectées par les travaux d'aménagements routiers.

3 Contexte géographique

Le village de Franquelin borde le fleuve Saint-Laurent directement à l'embouchure de la rivière du même nom, à environ 20 km à l'est de Baie-Comeau et de l'estuaire de la Manicouagan. Cette région, où l'utilisation du territoire est principalement axée sur l'exploitation forestière, est très peu habitée. D'ailleurs, Franquelin est la seule municipalité de l'unité de paysage régional délimitée par Robitaille et Saucier (1998 : 154). Cette région est caractérisée par un relief modérément accidenté où les escarpements les plus altérés et les plus nombreux se retrouvent le long du fleuve. Plusieurs lacs de petite taille et quelques rivières se trouvent dans le secteur.

Couverte par l'inlandsis Laurentidien jusqu'à environ 12 000 AA (avant aujourd'hui) (Ibrahim, 2011 : 13), la région de Franquelin était inapte à la colonisation par toute forme de faune ou de flore (Bourque, 2010). Dans la zone d'étude, le retrait de la mer de Goldthwait s'effectue quelque part entre 9 500 et 9 000 AA (Dyke, 2005 : 228-230). L'altitude maximale de la transgression marine identifiée à Godbout atteint 100 mètres au-dessus du niveau marin relatif (Dyke et al., 2005 : 173). À l'ouest du lac à Thompson, le relief de la zone d'étude est peu accidenté et s'élève à des altitudes variant entre 80 et 108 mètres du niveau moyen de la mer. À partir du lac à Thompson en allant vers l'est, le relief de la zone d'étude atteint des altitudes allant de 108 mètres à plus de 165 mètres. Quelques terrasses étroites sont présentes près des lacs à Thompson et la Ligne, ainsi qu'à l'est de la zone.

Le sous-sol est composé principalement de roches métamorphiques (principalement du gneiss) et de roches ignées (Robitaille et Saucier, 1998 :154). Les dépôts de surface sont généralement minces et souvent constitués de till, soit des dépôts glaciaires, et la roche mère affleure sur un tiers de l'unité de paysage régional (Robitaille et Saucier, 1998 :154).

Au moment de l'émersion hors de la mer de Goldthwait, la zone d'étude est caractérisée par un biome de toundra arbustive (Dyke, 2005 : 230). Ce biome sera éventuellement remplacé par un écosystème de toundra forestière autour de 8 000 AA puis de forêt boréale, bien en place autour de 7 000 AA (Dyke, 2005 : 233 et 235). Actuellement, la zone d'étude est comprise dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc et est caractérisée par un climat subpolaire, subhumide et continental à intermédiaire (Robitaille et Saucier, 1998 : 154). La saison végétative y est courte et les secteurs les plus au nord sont dominés par l'épinette noire (Robitaille et Saucier, 1998 : 154).

Puisque la zone d'étude a été partiellement immergée lors de la transgression marine de la mer de Goldthwait, il est possible d'y retrouver à la fois des dépôts marins et glaciaires auxquels s'ajoute le roc affleurant. La nature des sols et les caractéristiques du relief indiquent que le drainage de la zone d'étude peut varier de mauvais à très bon.

4 État des connaissances

4.1 Données archéologiques connues dans la zone d'étude

Selon l'Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ) du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC, 2013), quatre sites archéologiques sont actuellement connus dans la zone d'étude (Tableau 1). De ces sites, deux témoignent de l'occupation préhistorique du territoire (DhDw-1 et DhDw-2). Ces sites fournissent peu d'information quant aux périodes d'occupation du secteur à l'étude lors de la préhistoire. Les deux autres sites connus témoignent de l'occupation historique du territoire. Il s'agit d'un camp d'exploitation des ressources naturelles du XIX^e siècle, notamment les ressources halieutiques, (DhDw-4) et d'un site domestique du XX^e siècle (DhDw-5).

Tableau 1 : Sites archéologiques connus à l'intérieur de la zone d'étude

Code Borden	Appartenance culturelle	Fonction du site	Localisation	Distance du centre du projet	Références (Source ISAQ)
DhDw-1	Amérindien préhistorique indéterminé	N.D.	À l'extrémité ouest du delta de la rivière Godbout, sur une terrasse surplombant le fleuve	9,7 km	D. Castonguay et D. Chevrier 1976 (72)
DhDw-2	Amérindien préhistorique indéterminé	N.D.	À l'ouest de l'embouchure de la rivière Godbout	9,8 km	D. Castonguay et D. Chevrier 1976 Chevrier 1978 (72, 95)
DhDw-4	Historique XIX ^e siècle	Pêche	Dans l'Anse à la Croix, à environ 4 km à l'est de l'embouchure de la rivière Franquelin	4 km	Lueger R. 1979 Chism J. V. 1980a Fortin J. 1978 (352, 610, 704)
DhDw-5	Historique 1900-1950	Domestique - Technologique	Rive nord-est de la grande baie Saint-Nicolas	5,3 km	Lueger R. 1979 Chism J. V. 1980a Fortin J. 1978 Moss W. 1984 (352, 610, 704, 1320)

Selon le Registre cartographique des sites et zones d'interventions archéologiques du Québec (MCC, 2013b), sept inventaires archéologiques ont été réalisés dans la zone d'étude du projet 154-88-0178 (Tableau 2). Seul l'inventaire de Castonguay et Chevrier (1976) a permis la découverte de sites archéologiques, soit les sites DhDw-1 et DhDw-2. Les autres inventaires se sont avérés négatifs.

L'inventaire archéologique du projet de remplacement de ponceau 20-3573-0556 réalisé en 2005 par Ethnoscop (2007) touche directement au projet actuel de réaménagement de la 138. Cet inventaire s'étendait sur une distance d'environ 40 mètres et couvrait une largeur d'emprise d'environ 20 mètres. Lors de cet inventaire, il a été observé que le côté sud de la route était construit sur un important remblai alors que le côté nord se caractérisait par de la roche mère en surface. Par conséquent, aucun sondage n'a été réalisé.

Tableau 2 : Inventaires archéologiques réalisés à l'intérieur de la zone d'étude

Références ISAQ	Localisation	Distance du centre du projet	Résultat
Castonguay D. et Chevrier D. 1976	À l'embouchure de la rivière Franquelin	3,3 km	Négatif
Castonguay D. et Chevrier D. 1976	À l'embouchure de la rivière Godbout	9,5 km	Positif : sites DhDw-1 et DhDw-2
Ethnoscop 2007	Sur la 138, directement à l'est de l'embouchure de la rivière Franquelin	2 km	Négatif
Ethnoscop 2007	Sur la 138, 3 km à l'est de l'embouchure de la rivière Franquelin	0 km	Négatif
Ethnoscop 2007	Sur la 138, sur la rive est de la grande baie Saint-Nicolas	5 km	Négatif
Ethnoscop 2007g	Sur la 138 à l'ouest du rocher Mistassini	9,5 km	Négatif
Patrimoine Experts 2006b	Réfection de ponceau, près de l'embouchure de la grande baie Saint-Nicolas	7 km	Négatif
Pintal, J.-Y., 2004e	Réfection de deux ponceaux près de la rive ouest de la grande baie Saint-Nicolas	3,5 km	Négatif
Pintal, J.-Y., 2007j	Le long de la rivière Franquelin, aménagement des chutes Thompson	1,5 km	Négatif
Pintal, J.-Y., 2009g	Plusieurs ponceaux entre Baie-Comeau et Godbout. 12 à Franquelin	Variable : entre 4,2 km et 7,2 km	Négatif

Le Répertoire du patrimoine culturel du Québec indique un seul bien patrimonial immobilier présent dans la zone d'étude, soit l'église Saint-Étienne, église catholique construite entre 1937 et 1938 (Tableau 3). L'église n'est cependant pas située à l'intérieur des limites du projet.

Tableau 3 : Bien culturel et lieu patrimonial répertoriés dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec à l'intérieur de la zone d'étude

Bien culturel	Statut	Période	Localisation	Distance du projet
Église de Saint-Étienne	Inventorié	1937-1938	Rue des Érables à Franquelin	3,5 km

4.2 Contexte humain

4.2.1 Période préhistorique

Le territoire de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de la Manicouagan a été occupé par divers groupes amérindiens au cours de la préhistoire. Comme le sous-entendent les contextes paléogéographique et climatique, la colonisation humaine semble avoir été possible à partir de 9 000 AA alors que la mer de Goldthwait se retire, laissant place à une végétation de toundra arbustive qui sera progressivement remplacée par la taïga en 8000 AA, puis par la forêt boréale dès 7 000 AA (Dyke, 2005). La forêt boréale constitue toujours l'environnement actuel. Des écosystèmes régionaux s'établissent définitivement après le retrait de l'inlandsis Laurentidien. Les peuples qui occupent les différentes régions du Québec se spécialisent en fonction de leur environnement immédiat, adaptant leur comportement aux ressources disponibles. Ces changements, amorcés à l'Archaïque moyen, se poursuivent et s'intensifient au cours de l'Archaïque récent (4 500-3 000 AA) et du Sylvicole (3 000-500 AA). Les ressources exploitées se diversifient. Les sites autrefois occupés ponctuellement ou sporadiquement le sont maintenant plus longtemps, plus fréquemment et plus systématiquement (Pintal, 2006 : 114). Il est également bien documenté que les divers groupes autochtones ont tendance à se rassembler durant la saison estivale pour échanger, créer des alliances et profiter de l'abondance des ressources (Pintal, 2009). Ce phénomène est avéré dès le Paléoindien ancien aux États-Unis et est également suggéré par certains sites québécois (Pintal, 2009).

Les petits groupes de l'Archaïque, qui comportent rarement plus d'une cinquantaine d'individus, ont un mode de vie nomade axé sur la chasse, la pêche et la cueillette. Comme le montre le Registre cartographique des sites et zones d'interventions archéologiques du Québec (MCC, 2013b) durant toutes les périodes de la préhistoire, la grande richesse du biotope de l'estuaire de la Manicouagan encourage l'établissement de groupes autochtones en plus de permettre l'atteinte d'une plus grande densité de population. Des sites de l'Archaïque ancien (9 500-7 000 AA, DhEb-1 par exemple) et même un site du Paléoindien (12 000-8 000 AA, DhEa-1) ont été découverts à l'embouchure de la rivière Manicouagan. Il est donc théoriquement possible de retrouver des sites d'occupation dès cette période. La présence de très nombreux sites préhistoriques le long de la rivière Manicouagan atteste de l'utilisation de cet axe durant la préhistoire. Évidemment, la rivière Franquelin n'a pas la même ampleur que la rivière Manicouagan. Cependant, située tout près à l'ouest (3 km) et au nord (1,5 km) du projet, elle est une importante rivière de fraie pour le saumon atlantique et l'omble de fontaine en plus de constituer un habitat naturel pour l'anguille d'Amérique (Pêches et Océans Canada et Transports Canada 2007, CRECN, 2008). Ce secteur constitue donc un endroit très propice à l'exploitation des ressources halieutiques saisonnières.

Comme peu de sites archéologiques préhistoriques sont connus et qu'aucun n'est bien documenté dans le secteur de l'étude d'impact, la découverte d'un site archéologique permettrait de mieux comprendre l'occupation ancienne du territoire riverain situé entre l'embouchure des rivières Franquelin et Godbout.

4.2.2 Période historique

Selon le Centre régional d'interprétation de la vie en forêt de Franquelin (CRIVFF, 2013), l'histoire de la région de Franquelin est principalement marquée par l'industrie forestière qui occupe encore aujourd'hui une place importante dans l'économie régionale. À la fin du XIXe siècle, le gouvernement rend disponible les premières concessions forestières sur la Côte-Nord, enlevant ainsi le monopole aux compagnies comme la Hudson Bay Company qui y font le commerce de la fourrure.

En 1902, le territoire de Franquelin devient la concession forestière des frères Jalbert. Malgré le potentiel forestier de cet endroit où l'on retrouve une grande rivière nécessaire au transport du bois, ce n'est qu'à la fin des années 1910 que l'exploitation commence. Afin de satisfaire la demande de journaux dans les métropoles américaines, de nombreuses usines de transformation du bois en pulpe et en pâte s'installent au Québec, comme celle de Baie-Comeau construite dans les années 1930.

En 1918, un certain Eshbaugh de l'île d'Anticosti constate le potentiel de coupe de Franquelin et décide d'y installer le premier chantier forestier dirigé par la compagnie Franquelin Lumber and Pulpwood. On voit donc apparaître les premières installations du village comme un quai, un moulin, une dalle, etc. Certains de ces éléments, comme le quai, sont toujours visibles aujourd'hui. Des travailleurs forestiers de la Gaspésie viennent y travailler. Malheureusement, certains hommes découragés par les conditions difficiles et la faible rentabilité du projet commencent à partir dès 1920.

En 1912, le colonel McCormik, président et propriétaire du Chicago Tribune Newspaper, cherche une source d'approvisionnement régulière et accessible en bois de pulpe pour le moulin qu'il a construit en Ontario. Il acquiert alors certains territoires de coupe sur la Côte-Nord. En 1919, il cherche de nouveaux territoires pour assurer la production de son nouveau journal, le New York Daily News, et il achète la concession de Franquelin en 1920 via l'Ontario Paper Company, qu'il dirige. En 1921, un million de dollars sont investis pour améliorer et moderniser les installations. On remplace le système de vapeur par l'électricité grâce à la construction d'un petit barrage sur la rivière Franquelin.

Les opérations continuent et prospèrent malgré la grande crise économique de 1929. En effet, les camps des années 1930 sont plus grands et plus confortables. En 1938, l'Ontario Paper Company devient la Québec North Shore Paper. Durant les années 1940, les premiers tracteurs arrivent sur les chantiers et remplacent les chevaux. Dans les années 1950, les ressources forestières s'épuisent et le prix du papier devient incertain. Plusieurs chantiers ferment, dont celui de Franquelin en 1955 (CRIVFF 2013).

5 Potentiel archéologique de la zone d'étude

À la lumière des informations actuellement disponibles et du nombre de sites archéologiques connus dans la zone d'étude, bien qu'il n'y en ait aucun dans l'emprise des tracés du projet à l'étude, il est possible de croire que des vestiges témoignant d'une occupation lors de la période préhistorique se trouvent dans cette zone. Les lacs à Thompson, la Ligne, Creux, à

Bélanger, et les cours d'eau (rivières Franquelin, Thompson, Saint-Nicolas, ruisseau Tessier) situés près du secteur à l'étude ont pu encourager l'établissement de campements autochtones sur une base saisonnière. De plus, comme la rivière Franquelin est une importante rivière de fraie pour le saumon atlantique et l'omble de fontaine, l'occupation saisonnière de ses environs est très plausible.

En ce qui a trait au potentiel historique, il n'est pas exclu de mettre au jour des vestiges liés à l'exploitation forestière dans le secteur du projet, considérant que l'exploitation forestière débute à la fin du XIX^e siècle et que le territoire concerné pourrait avoir été occupé ou utilisé par les employés des postes de traite des grandes compagnies de fourrure. Puisque aucun plan ancien n'a été identifié, on ne peut exclure la possibilité que des gens se soient établis dans le secteur à l'étude. Aucune construction résidentielle permanente ou saisonnière n'est actuellement présente le long de l'emprise de la route actuelle.

Enfin, il importe de mentionner que toutes les options de tracés proposées croisent et longent l'actuelle route en de nombreux endroits. Par conséquent, ces endroits sont peu susceptibles de comporter des sols naturels encore en place et le potentiel archéologique y est donc très faible.

6 Impact sur les biens archéologiques

Aucun site archéologique actuellement connu n'est localisé dans les limites de projet étudiées pour la réalisation du projet de réaménagement d'un tronçon de la route 138 situé dans le secteur des lacs à Thompson et la Ligne. Aucun site archéologique connu ne devrait donc subir d'impact négatif lors de la réalisation des travaux à l'intérieur de ces limites. De plus, aucun bien classé ou reconnu n'est présent dans les limites de l'emprise actuelle: l'impact appréhendé à cet égard sera nul.

Toutefois, peu de secteurs de la zone d'étude du projet ont fait l'objet d'un inventaire archéologique à ce jour. Par conséquent, peu de données sont actuellement disponibles pour nous renseigner sur le potentiel archéologique réel de l'ensemble du secteur. Il reste cependant probable, vu le contexte géographique et l'historique d'exploitation et d'occupation de la région immédiate, que des vestiges préhistoriques ou historiques se trouvent dans l'emprise du tracé retenu pour le projet. Le cas échéant, les impacts pourraient être ceux présentés au Tableau 4.

6.1 Mesures d'atténuation

Il est recommandé que l'emprise requise par l'option de tracé retenue pour le réaménagement de la route 138, dans le secteur des lacs à Thompson et la Ligne, soit l'objet d'un inventaire archéologique systématique exhaustif préalablement aux travaux de construction, en excluant les endroits comportant de fortes pentes et les secteurs perturbés par les aménagements de la route actuelle. Ces expertises ont comme objectif d'y vérifier la présence ou l'absence de sites archéologiques. Elles seront réalisées exclusivement à l'intérieur de l'emprise qui sera la propriété ou qui sera sous la responsabilité du ministère des Transports. Dans l'éventualité où des sites archéologiques y sont découverts, ceux-ci devront être évalués et pourraient faire l'objet de fouilles archéologiques afin d'assurer la sauvegarde des données archéologiques dans le but de réduire les impacts du projet sur le patrimoine archéologique et, inversement, réduire ceux de la découverte d'un bien ou d'un site archéologique sur la réalisation du projet.

La mise en œuvre de ces mesures d'atténuation n'exclut cependant pas la possibilité que des vestiges archéologiques puissent être découverts fortuitement à l'occasion des travaux d'excavation ou de construction, compte tenu que les inventaires sont réalisés en fonction d'une méthodologie d'échantillonnage. La découverte fortuite de sites archéologiques représenterait un impact résiduel dont l'importance serait forte.

6.2 Impact résiduel

Toute découverte fortuite de vestiges archéologiques qui serait faite lors des travaux d'excavation devra être communiquée au MTQ et au MCC, en vertu de l'article 74 de la Loi sur le patrimoine culturel. Une telle découverte fortuite implique l'interruption immédiate des travaux à l'endroit de la découverte, la protection du lieu par des mesures de protection temporaires, l'évaluation de la découverte et, le cas échéant, la fouille archéologique du site. L'application de ces mesures d'atténuation ferait en sorte que l'intensité de l'impact résiduel sur l'archéologie serait alors jugée faible; son étendue serait considérée comme ponctuelle et sa durée, permanente. En conséquence, l'impact de l'effet résiduel sur l'archéologie serait jugé non important (Tableau 4).

Tableau 4 : Identification et description des impacts

Éléments touchés	Bien ou site archéologique potentiellement présent dans l'emprise
Phase	Construction
Activité	Déblais et remblais
Impact	Destruction de biens ou sites archéologiques
Niveau de perturbation	Fort (le cas échéant)
Étendue de l'impact	Ponctuelle (le cas échéant)
Durée de l'impact	Permanente (le cas échéant)
Importance de l'impact	Forte (le cas échéant)
Mesures d'atténuations courantes	<ul style="list-style-type: none"> - Inspection visuelle de l'emprise retenue préalable aux travaux - Inventaire archéologique de l'emprise retenue préalable aux travaux - Fouille archéologique (le cas échéant)
Impact résiduel	<ul style="list-style-type: none"> - Découverte fortuite de biens ou sites archéologiques en cours de construction - Destruction partielle ou totale de biens ou sites archéologiques
Niveau de perturbation	Fort (le cas échéant)
Étendue de l'impact	Ponctuelle (le cas échéant)
Durée de l'impact	Permanente (le cas échéant)
Importance de l'impact	Forte (le cas échéant)
Mesures d'atténuation de l'impact résiduel	<ul style="list-style-type: none"> - Protection temporaire - Évaluation de la découverte - Fouille archéologique (le cas échéant)
Importance de l'impact résiduel après l'application des mesures d'atténuation	Non important

BIBLIOGRAPHIE

Bourque, Pierre-André

2010 Le quaternaire au Québec : une histoire de glaciation/déglaciation,
http://www2.ggl.ulaval.ca/personnel/bourque/intro.pt/planete_terre.html
Consulté le 15 juillet 2013.

Centre régional d'interprétation de la vie en forêt de Franquelin (CRIVFF)

2013 Historique du village de Franquelin
<http://www.villageforestierdantan.com/> Consulté le 12 août 2013.

Conseil Régional de l'environnement de la Côte-Nord (CRECN)

2008 Le projet d'aménagement hydroélectrique des chutes à Thompson
http://www.crecn.org/CLIENTS/1-crecn/docs/upload/sys_docs/Memoire_projet_hydroelectrique_Franquelin.pdf
Consulté le 8 août 2013

Dyke, Arthur S.

2005 «Late Quaternary Vegetation History of Northern North America Based on Pollen, Macrofossil, and Faunal Remains» *Géographie physique et Quaternaire*. Vol. 59, n° 2-3, p.211-262.

Dyke, Arthur S., Lynda A. Dredge and Douglas A. Hodgson

2005 « North american deglacial marine and lake-limit surfaces ». *Géographie physique et Quaternaire*, vol. 59, nos 2-3, p. 155-185.

Gouvernement du Québec

2013 SIG Express. www.sig.prod, consulté le 23 juillet 2013.

Ibrahim, Ghassen

2011 *Géologie et géomorphologie quaternaire de la zone de GIEBV Duplessis*, étude d'impact environnemental pour l'organisme de bassin versant Duplessis, 36p.

Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC)

2013 Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ, carte 311/06). Gouvernement du Québec, Québec.

2013a Répertoire du patrimoine culturel du Québec (RPCQ). Gouvernement du Québec, Québec. (<http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca>).

2013b Registre cartographique des sites et zones d'interventions archéologiques du Québec. Gouvernement du Québec, Québec.

Pintal, Jean-Yves

2006 «The St-Lawrence Lower North Shore». Dans : *The Archaic of the far Northeast*, University of Maine press, Orono, Maine, 486 pages.

2009 *Le Patrimoine archéologique du Québec et les lieux de rassemblement amérindien de la période historique, 1500 – 1900*. MCCCCF, Québec, 65 pages

Robitaille, André et Jean-Pierre Saucier
1998 *Paysages régionaux du Québec méridional*, Les publications du Québec. 213 p.

Pêches et Océans Canada et Transports Canada
2007 http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Riviere_franquelin/documents/DB20.pdf
Consulté le 8 août 2013.

Rapports d'interventions archéologiques de l'ISAQ :

Castonguay D. et Chevrier D.
1976 *Reconnaissance archéologique sur la moyenne et haute Côte-Nord*, volume 1, 157p.

Ethnoscop
2007 Inventaires archéologiques (Automne 2005) Direction de la Côte-Nord, Direction générale du Québec et de l'Est, 135p.

Ethnoscop
2007g Inventaire archéologique (Été 2006) direction de la Côte-Nord, Direction générale du Québec et de l'Est, 18p.

Patrimoine Experts
2006b Inventaire archéologique (Été 2005) direction de la Côte-Nord, Direction générale du Québec et de l'Est, 125p.

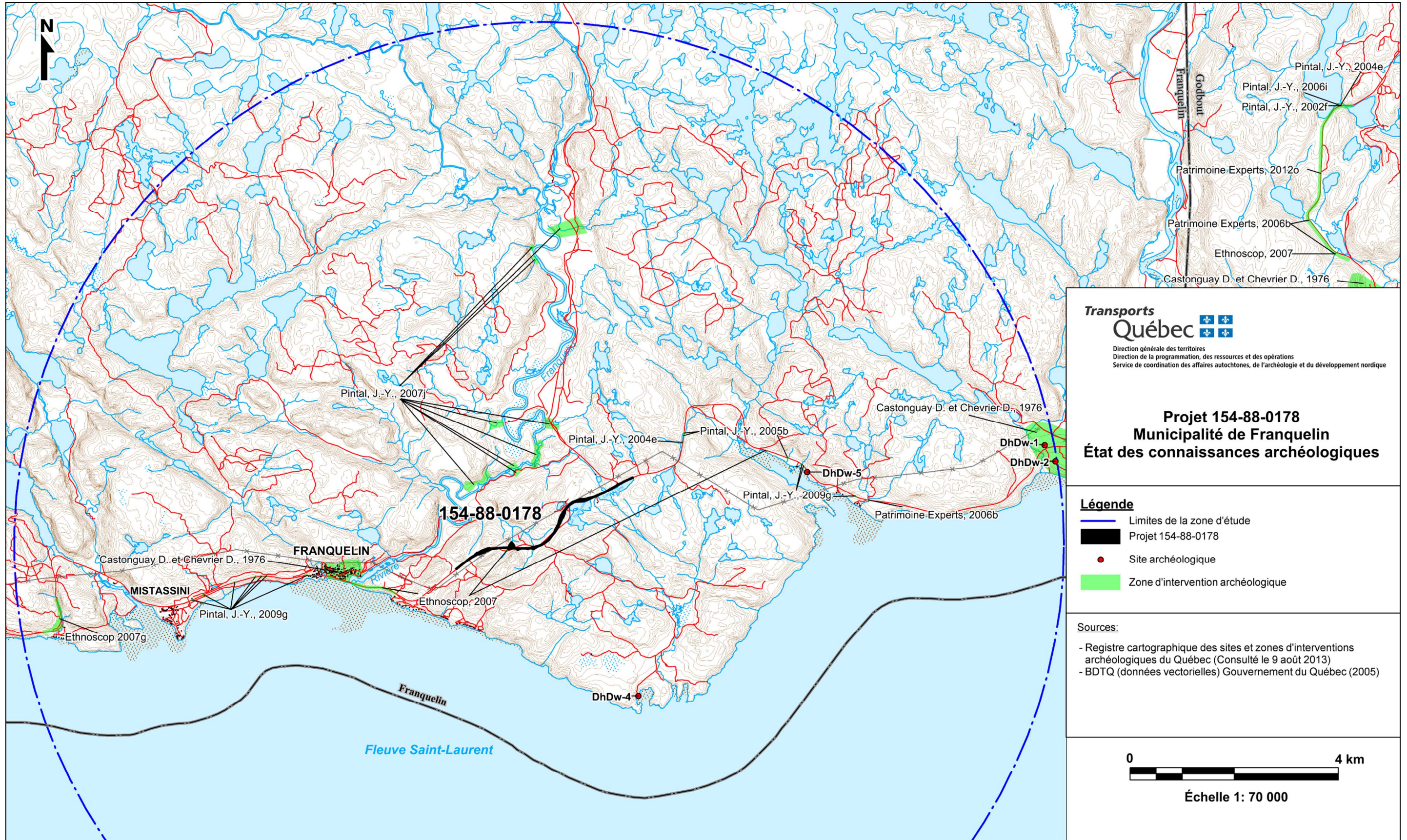
Pintal, Jean-Yves
2004e Inventaire archéologique (Été 2006) direction de la Côte-Nord, Direction générale du Québec et de l'Est, 94p.

2005b Inventaire archéologique (Été 2004) direction de la Côte-Nord, 132p.

2007j *Aménagement hydroélectrique des chutes à Thompson, rivière Franquelin*, Inventaire archéologique, 42p.

2009g Inventaire archéologique (Été 2007) direction de la Côte-Nord, 244p.

**Annexe 1 – Carte sur l'état des connaissances en archéologie
dans le secteur les lacs à Thompson et la Ligne
Municipalité de Franquelin (Haute-Côte-Nord)**



Transports Québec
 Direction générale des territoires
 Direction de la programmation, des ressources et des opérations
 Service de coordination des affaires autochtones, de l'archéologie et du développement nordique

Projet 154-88-0178
Municipalité de Franquelin
État des connaissances archéologiques

Légende

- Limites de la zone d'étude
- Projet 154-88-0178
- Site archéologique
- Zone d'intervention archéologique

Sources:

- Registre cartographique des sites et zones d'interventions archéologiques du Québec (Consulté le 9 août 2013)
- BDTQ (données vectorielles) Gouvernement du Québec (2005)

